



COMMUNE DE LA BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DELIBERATION N° 17- 2021

Nombre de membres
en exercice 14
Nombre de membres
présents 12

Nombre de membres
votants 14

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

Date de la convocation : 06/04/2021

Objet : Approbation de l'aménagement de la Forêt Communale de La Barben

Le Maire informe le conseil municipal de la commune La Barben du contenu du document d'aménagement de la forêt communale de La Barben pour la période de 2021-2040, que l'office national des forêts a élaboré en concertation avec la commune.

Ce document est un plan de gestion qui synthétise un ensemble d'analyses et de données sur la forêt communale et son environnement, et présente la définition des objectifs assignés à cette forêt ainsi qu'un programme d'actions nécessaires ou souhaitables à moyen terme pour son entretien et son amélioration.

Sur cette base, l'office national des forêts proposera chaque année un programme de travaux et d'améliorations sylvicoles conformes aux prévisions de cet aménagement et que, seulement alors, la municipalité décidera de la programmation effective ou du report des actions proposées, en fonction notamment des ses possibilités budgétaires.

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir pris connaissance,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet qui lui a été présenté.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 14/04/2021

ID : 013-211300090-20210412-172021-DE



EXTRAIT DU

des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le douze du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Jean COYE, Noël THOMAS, Bernard JEAN, Carolyn TOCHON, Mélanie HENARD, Sophie BODIER, Sabine BOUICHET et Laurent LAMOTTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : philippe CARON à Bernard JEAN,
Michel PUECH à Michel GOURLIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---oooOooo---

DECISE de donner mandat à l'office national des forêts pour demander l'application des dispositions des articles L122-7 et L122-8 du code forestier au titre des législations mentionnées à l'article L122-8, dont notamment la loi n° 2000 afin de dispenser les opérations d'exploitation et les travaux qu'il comporte des formalités prévues par ces législations.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 14/04/2021

ID: 013-211300090-20210412-172021-DE



CHARGE l'office national des forêts d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des articles D 212-6 et D 212-1 2° du code forestier et de le transmettre aux services de l'État, en vue de sa mise à disposition sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

LA BARBEN, le 12 avril 2021

Le Maire

Franck SANTOS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 13/04/2021

de la publication/notification le 13/04/2021

Fait à La Barben, le 13/04/2021

Le Maire

Franck SANTOS

